



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 juillet 2015

La Commission européenne autorise sans conditions l'acquisition du contrôle de Sika par Saint-Gobain

Saint-Gobain se félicite de la décision du 22 juillet 2015 de la Commission européenne qui a autorisé sans conditions l'acquisition du contrôle de Sika par le Groupe Saint-Gobain.

La Commission européenne a mené une enquête et a réalisé des tests de marché approfondis pour déterminer si et dans quels domaines Saint-Gobain et Sika sont concurrents. Elle conclut que les activités des deux groupes sont largement complémentaires, y compris dans le domaine des mortiers. Les chevauchements limités ne soulèvent aucun sujet en droit de la concurrence. Ceci est parfaitement en ligne avec les autres autorisations inconditionnelles que Saint-Gobain a déjà reçues pour cette acquisition, notamment aux Etats-Unis et en Chine.

En ce qui concerne la situation concurrentielle entre Sika et Saint-Gobain pour les mortiers, des acteurs du marché ont confirmé que : « Même si Weber produit également des mortiers de spécialités, les clients ne les considèrent pas comme des substituts aux mortiers de Sika. »¹ (paragraphe 41, page 9 de la décision de la Commission). La Commission européenne, autorité indépendante et impartiale, en conclut : « Sika et Saint-Gobain ne semblent généralement pas être des concurrents proches dans la mesure où leurs offres sont plutôt complémentaires en termes de qualité et de perception de la marque »¹ (paragraphe 42, page 10 de la décision de la Commission).

Ces déclarations confirment la logique industrielle de la transaction. Elles sont également parfaitement en ligne avec la propre communication de Sika avant décembre 2014, qui n'a jamais présenté les mortiers comme une priorité stratégique, ni Saint-Gobain comme un concurrent. Elles vont clairement à l'encontre des allégations systématiques de Sika relatives à la situation concurrentielle entre les deux groupes qui, selon le Conseil d'administration de Sika, justifie son opposition à la transaction.

¹ Traduction Saint-Gobain



La décision de la Commission européenne démontre également que les marchés sur lesquels Saint-Gobain et Sika interviennent sont très concurrentiels. Saint-Gobain et Sika seront indéniablement plus forts pour faire face ensemble à cette concurrence et le potentiel de synergies est significatif.

Après la confirmation par FINMA la semaine dernière que Saint-Gobain et la famille Burkard ne forment pas un groupe, avec cette décision de la Commission européenne, c'est un autre argument clé de l'opposition du Conseil d'administration de Sika qui s'effondre.

Ces évènements récents sont autant de raisons supplémentaires pour que le Conseil d'administration de Sika ne puisse valablement réduire les droits de vote de SWH, notamment à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sika du 24 juillet 2015.

A PROPOS DE SAINT-GOBAIN

En 2015, Saint-Gobain fête ses 350 ans, 350 raisons de croire en l'avenir. Fort de son expérience et de sa capacité à toujours innover, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction et de haute performance en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, de l'énergie et de la protection de l'environnement. Avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2014, Saint-Gobain est présent dans 64 pays avec plus de 180 000 salariés. Pour davantage d'informations sur Saint-Gobain, rendez-vous sur le site www.saint-gobain.com et le compte Twitter @saintgobain ou sur l'application pour tablette et téléphone mobile « Saint-Gobain Shareholder ».

Contacts analystes, investisseurs		Contacts presse	
Gaetano Terrasini	+33 1 47 62 32 52	Sophie Chevallon	+33 1 47 62 30 48
Vivien Dardel	+33 1 47 62 44 29	Susanne Trabitzsch	+33 1 47 62 43 25
Marine Huet	+33 1 47 62 30 93		